

Séance du 3 novembre 2025

Publication sur le site de la ville le : 10 novembre 2025

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué le 27 octobre 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h45.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Florent MANZONI, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Christiane KÖNIG, Mme Josiane CHAUVIN, M. Didier MOULIN, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : C. KÖNIG/D. GUILLEUX ; D. MOULIN/B.DIRAND ; G. JOBERT/M. PERRIN ; D. DUMONT/B. LAPOIRE ; A. MARGUET/P. BENOIT ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD.

Décision modificative n°16 – Subvention à l'association « La Valdahonnaise »

L'association La Valdahonnaise du 13^{ème} régiment du génie, organise chaque année un trail qui accueille plus de 500 participants. L'édition 2025 a eu lieu le 12 octobre.

Cette association sollicite, comme l'année dernière, une subvention de la commune, concernant :

- La prestation de chronométrage assurée par un professionnel, avec location de puces et direct live sur écran, pour un montant de 2 148,00 € TTC,
- La dotation de 2 000 dossards avec notamment le logo de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge ces dépenses en accordant une subvention d'un montant total de 2 589,60 €, à l'association La Valdahonnaise.

Il est proposé de prendre ces crédits sur l'excédent du budget primitif, conformément à l'annexe ci-jointe.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°16.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

